PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 14 AVRIL 2026 - A 18 H 30

Le 14 avril 2026 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Cindy BARBÉ, Germain BOIVIN, Valérie RENIER, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI, David BLONDIN, Hélène PETIT, Romain HÉMART, Amandine WAYER, Morgane MARCHAL.

Absents excusés : Denis ROUTIER, Richard VACOSSAINT, Véronique BUIGNET, Claire SPICKER.

Absent : Néant

Pouvoirs : Véronique BUIGNET donne pouvoir à Valérie RENIER, Claire SPICKER donne pouvoir à Germain BOIVIN.

Quorum : Atteint

La secrétaire de séance désignée est Madame Valérie RENIER.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal, accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. **Election du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique (CFU) 2025,**
2. **Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025,**
3. **Affectation du résultat 2025,**
4. **Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite à l'élection municipale,**
5. **Désignation d'un correspondant défense,**
6. **Subventions versées aux associations,**
7. **Subvention de fonctionnement versée au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale),**
8. **Participation à divers organismes : SIPPH (Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Personnes Handicapées), SIVOM de Gamaches (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple), SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) dans la région Eudoise,**
9. **Signature d'une convention de servitude entre RTE (Réseaux de Transports d'Electricité) et la commune, relative à l'enfouissement de la ligne Haute tension 90 000 volts pour la liaison Dosset - Saucourt et Dosset - Tréport sur la parcelle cadastrée section A n° 41,**
10. **Autorisation de créer un accès rue à l'Eau en vue d'une construction d'habitation sur la parcelle cadastrée section E n° 119,**
11. **Demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme pour l'acquisition de petits matériels,**
12. **Informations et questions diverses.**

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

1. Election du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif ou compte financier unique du Maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est procédé à l'élection du Président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire le Président de séance.

Candidature déclarée : Cindy BARBÉ

Le vote à main levée, donne le résultat suivant : Unanimité

Est élue : Cindy BARBÉ, Présidente de séance pour l'examen du Compte Financier Unique de l'année 2025.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-015.

2. Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

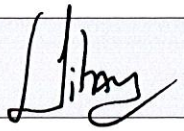
Le budget principal « Beauchamps » de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Madame la Présidente, Cindy BARBE, s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)	Total (en €)
Recettes	930 017.83	269 156.37	1 199 174.20
Dépenses	807 723.39	242 223.64	1 049 947.03
Résultat de l'exercice	122 294.44	26 932.73	149 227.17
Résultat antérieur reporté	508 341.86	- 118 653.19	389 688.67
Restes à réaliser en recettes	0.00	7 068.00	7 068.00
Restes à réaliser en dépenses	0.00	16 245.00	16 245.00
Résultat de clôture	630 636.30	-100 897.46	529 738.84

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame la Présidente, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget principal « Beauchamps » pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-016.

3. Affectation du résultat 2025

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Jean-Charles VITAUX, Maire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement		**Section d'investissement**	
Résultat de l'exercice		**Résultat de l'exercice**	
Dépenses de l'exercice :	807 723.39 €	Dépenses de l'exercice :	242 223.64 €
Recettes de l'exercice :	930 017.83 €	Recettes de l'exercice :	269 156.37 €
Résultat de l'année :	122 294.44 €	Résultat de l'année :	26 932.73 €
Résultats antérieurs		**Résultats antérieurs**	
Excédent :	508 341.86 €	Déficit :	118 653.19 €
Résultats cumulés clôture :	630 636.30 €	Résultats cumulés clôture :	- 91 720.46 €
Restes à réaliser Dépenses :	0,00 €	Restes à réaliser Dépenses :	16 245.00 €
Restes à réaliser Recettes :	0,00 €	Restes à réaliser Recettes :	7 068.00 €
Résultats corrigés clôture :	630 636.30 €	Résultats corrigés clôture :	- 100 897.46 €
RÉSULTAT GLOBAL : 529 738.84 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

- à la couverture du besoin de financement (compte 1068) : 100 897.46 €
- en report en excédent de fonctionnement (ligne 002 du budget 2026) : 529 738.84 €

Pour mémoire, montant à reporter en ligne 001 du budget 2026 : 91 720.46 € en dépenses.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-017.

4. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite à l'élection municipale

Vu l'article 1 650-1 du code général des impôts,
Vu la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme (DDFIP) en date du 30 mars 2026,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), présidée par le Maire ou son adjoint délégué, pour une durée identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de dresser une liste de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants. Il reviendra ensuite à la DGFIP le soin de désigner les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants pour siéger à la CCID.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer la liste des personnes ci-après pour former la Commission Communale des Impôts Directs :

1	M.	ROUTIER	Denis
2	M.	VACOSSAINT	Richard
3	M.	BLONDIN	David
4	MME	BARBé née LEBEUF	Cindy
5	M.	HEMART	Romain
6	MME	RENIER	Valérie
7	M.	BOIVIN	Germain
8	M.	MAILLARD	Jérôme
9	M.	BORDJI	Madgid
10	MME	DUMONT née NAMPONT	Nathalie
11	M.	BERQUEZ	Patrick
12	MME	TURQUIN née ROGER	Brigitte
13	M.	TRAULET	Erwan
14	M.	GOURDAIN	Maurice
15	M.	VITAUX	Didier
16	M.	BLANCHARD	Stéphane
17	MME	SPICKER née LAVALLéE	Claire
18	MME	PETIT née PELTIER	Hélène
19	MME	MARCHAL née MIOT	Morgane
20	MME	MAILLARD née ROSANT	Gina
21	M.	NAMPONT	Stéphane
22	MME	BELGEUL née LIEBERT	Sonia
23	MME	VESPIER née BIADJEU	Bernadette
24	M.	DROUET PICARD	Patrick

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-018.

5. Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Jérôme MAILLARD, correspondant Défense de la commune de Beauchamps (Somme).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-019.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

6. Subventions versées aux associations

- **Subvention à l'Association « Union Sportive Beauchamps » (Basket) – Année 2026**

Madame Cindy BARBÉ, Co-Présidente de l'association « Union Sportive Beauchamps » (Basket), présente, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la subvention ci-après pour l'exercice 2026, à l'Association « Union Sportive Beauchamps » (Basket), légalement constituée :

Union Sportive Beauchamps (Basket)	4 350 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-020.

- **Subvention au Comité des Fêtes de Beauchamps - Année 2026**

Monsieur Germain BOIVIN, Président de l'association « Comité des Fêtes de Beauchamps »,
Monsieur Romain HEMART, Secrétaire de l'association « Comité des Fêtes de Beauchamps »,
Madame Hélène PETIT, Trésorière de l'association « Comité des Fêtes de Beauchamps »,
présents ne prennent pas part au vote.

Le pouvoir de Madame Claire SPICKER, absente excusée, donné à Monsieur Germain BOIVIN, Président de l'association « Comité des Fêtes de Beauchamps », est pris en considération.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la subvention ci-après pour l'exercice 2026, à l'Association « Comité des Fêtes de Beauchamps », légalement constituée :

Comité des fêtes de Beauchamps	750 €
Comité des Fêtes de Beauchamps - Organisation Fête Locale	3 000 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-021.

- **Subvention à l'Association « RPI de la Vallée de la Bresle » Année 2026**

Madame Amandine WAYER, Trésorière de l'association « RPI de la Vallée de la Bresle », présente, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la subvention ci-après pour l'exercice 2026, à l'Association « RPI de la vallée de la Bresle », légalement constituée :

RPI de la vallée de la Bresle	350 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-022.

- **Subventions aux diverses associations – Année 2026**

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions ci-après pour l'exercice 2026, aux diverses sociétés et associations légalement constituées et autres :

Club de marche Beauchamps	137 €
Association Beauchampoise de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	137 €
Tennis Club Beauchamps Bouvaincourt	400 €

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

ACPG-CATM section Beauchamps	137 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Bouvaincourt	280 €
Club des Aînés de Beauchamps	344 €
Association Pain quotidien (Friville-Escarbotin)	175 €
Les Amis de la résistance	50 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-023.

7. Subvention de fonctionnement versée au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de fonctionnement au C.C.A.S. de Beauchamps, d'un montant de 10 000 €.

Cette somme sera inscrite à l'article 657363 du Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-024.

8. Participation à divers organismes : SIPPH (Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Personnes Handicapées), SIVOM de Gamaches (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple), SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) dans la région Eudoise

- Contribution de la commune aux dépenses du SIPPH – Exercice 2026

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- s'oppose à la fiscalisation de la contribution 2026 au SIPPH,
- décide en conséquence d'inscrire la contribution en dépense de fonctionnement de son budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-025.

- Participation S.I.V.O.M. de Gamaches - Année 2026

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la participation, à hauteur de 3 411,74 €, sera donc inscrite en dépenses de fonctionnement de son budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-026.

- Participation au fonctionnement du SMUR de la Ville d'Eu - Exercice 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter de verser en 2026 une contribution financière au SMUR de Eu, à hauteur de 476,50 €, correspondant à 0,50 € X 953 habitants (population totale au 1er janvier 2026), afin de maintenir ce service à la population.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-027.

9. Signature d'une convention de servitude entre RTE (Réseaux de Transports d'Electricité) et la commune, relative à l'enfouissement de la ligne Haute tension 90 000 volts sur la parcelle cadastrée section A n° 41 :

- **pour la liaison Dosset – Saucourt :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser RTE (Réseau Transport d'Electricité), à bénéficier d'une servitude d'enfouissement de la ligne Haute tension 90 000 volts pour la liaison Dosset - Saucourt sur le domaine privé communal dont la parcelle est cadastrée section A n° 41,

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

- d'habiliter M. le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents,

- d'accepter le versement d'une indemnité de 221 € par RTE à la commune de Beauchamps dès l'établissement de l'acte notarié.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-028.

- **pour la liaison Dosset – Tréport :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser RTE (Réseau Transport d'Electricité), à bénéficier d'une servitude d'enfouissement de la ligne Haute tension 90 000 volts pour la liaison Dosset - Tréport sur le domaine privé communal dont la parcelle est cadastrée section A n° 41,

- d'habiliter M. le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents,

- d'accepter le versement d'une indemnité de 266 € par RTE à la commune de Beauchamps dès l'établissement de l'acte notarié.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-029.

10. Autorisation de créer un accès rue à l'Eau en vue d'une construction d'habitation sur la parcelle cadastrée section E n° 119

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier d'un administré domicilié 1 rue à l'Eau à Beauchamps qui sollicite un accès garage sur sa parcelle cadastrée E 119, en vue de la construction d'une habitation. Pour accéder à ce terrain enclavé, il est nécessaire de traverser le talus privé communal composé de couvres sols maintenus par un soubassement en plaque.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide d'autoriser cet accès et précise que tous les frais liés aux réseaux, la création du bateau d'accès, les aménagements et les terrassements divers dont le maintien du talus seront à la charge du pétitionnaire.

Un courrier sera adressé au demandeur.

11. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme pour l'acquisition de petits matériels

Le Conseil Départemental n'ayant pas encore fixé les modalités de financement pour l'année 2026, ce point est reporté lors d'un prochain conseil municipal.

12. Informations et questions diverses

- Informations diverses :

Monsieur le Maire informe :

- que la commune, à la demande du collège Louis Jouvet de Gamaches, a subventionné le séjour ski-étude à la Plagne du 11 au 17 janvier 2026 pour 3 enfants. Le coût du séjour était de 460 €/enfant. La participation communale versée est de 240 € (3 élèves * 80 €) suivant délibération n° 2021-049 du 16/12/2021.

- sur le recensement INSEE de la population. La population légale au 1er janvier 2023 en vigueur à compter du 1er janvier 2026 est la suivante :
 - Population municipale : 937 habitants
 - Population comptée à part : 16 habitants
 - Population totale : 953 habitants

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	

- de la réception de l'état listant les créances admises en non-valeur au 31/12/2025 présentée par le comptable public concernant les dépenses liées au règlement : seule la location Amazon n'avait pas été honorée ; depuis le règlement a été effectué.

- de la fermeture d'une classe, à Bouvaincourt-sur-Bresle, au sein du RPI Vallée de la Bresle, à la rentrée de septembre prochain et qu'il conviendra de réfléchir sur l'avenir du RPI en sollicitant par exemple d'autres communes voisines en vue d'un élargissement de la structure.

- que le projet de lotissement face au cimetière comprenant une mixité de résidences (séniors, bailleur social et libre de construction) sera relancé. Une rencontre avec l'AMSOM est prévue le 24 avril 2026 au sein de la Mairie. Afin d'exposer le projet en détail, la commission « travaux – Voirie – Sécurité – Gestion des bâtiments - Environnement – Embellissement et Cimetière » sera prochainement réunie,

- qu'une réunion « participation citoyenne » sera prochainement programmée avec le concours de la gendarmerie.

- La fête locale aura lieu les 3 et 4 mai 2026.

- qu'une réunion, à l'initiative de la DDTM et de son directeur, s'est tenue le 10 avril en Mairie sur les travaux de restauration de la continuité écologique des moulins de Beauchamps sur le cours de la Bresle. Le but de cette réunion consistait à répondre aux interrogations suscitées par la municipalité sur le rendu des phases d'avant-projet du SMAB (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bresle). Le compte-rendu de cette réunion sera communiqué aux élus.

- **Questions diverses :**

Monsieur BLONDIN signale :

- des véhicules stationnés dans le virage de la rue de l'Eglise. Monsieur le Maire répond qu'il prendra contact avec les intéressés.
- que la barrière du terrain industriel situé Rue d'Embreville est ouverte. Monsieur le Maire préviendra le propriétaire.

Madame MARCHAL demande à ce qu'une bande enherbée soit tondue le long du parking Rue du Hamel. Monsieur le Maire répond favorablement.

La séance est levée à 19 h 49.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	